

Survol

De la conception à l'achèvement, le développement de projets est le point de convergence de parties intéressées, de services logistiques, de cadres réglementaires et de structures contractuelles interreliées. Pour bien protéger vos intérêts, ayez recours à une équipe d'avocats pour qui ce processus n'a plus de secret.

Que vous soyez gestionnaire de projet ou que vous investissiez dans un projet à quelque titre que ce soit, nos avocats et nos professionnels s'occupent de tous les aspects de concert avec vous, y compris les suivants :

- la planification;
- l'obtention des permis;
- l'approvisionnement;
- le contrôle du chantier;
- le financement;
- la rédaction des documents contractuels.

Mettant à profit sa connaissance approfondie de votre secteur, Dentons conçoit, négocie et met en œuvre des solutions créatives adaptées à vos besoins et définit dès le départ les étapes clés et les risques éventuels.

Forts de la vaste expérience qu'ils ont acquise dans divers secteurs tels que l'énergie, les ressources naturelles, les sciences de la vie et le développement de projets à usage mixte, nos avocats et nos professionnels partagent votre vision. Ils vous appuient à toutes les étapes de votre projet, collaborant avec les autres parties et intervenants (installateurs, concepteurs, conseillers techniques, collectivités locales, etc.), et vous guident sur le chemin de la réussite.

Les domaines d'intérêt comprennent:

- Contrats commerciaux
- Project Finance